

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Délibération : **2022-12-120**
 OBJET : **ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVES : DEPLOIEMENT DU PLAN
D' ACTIONS 2023-2026**
 Nomenclature : **8.9.3**

En exercice : 26	Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Présents : 19	
Pouvoirs : 7	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	
Annexe :	

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
 Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Elisa DRION donne pouvoir à Gil RANNOU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Gwenn BOULZENNEC,

Le ou les membres absent(s) :

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Fort d'un tissu associatif dense et diversifié, la ville de Treillières a souhaité s'engager dans la construction d'un projet commun avec les associations.

Les Assises de la vie associatives ont été lancées en 2021. Elles ont permis, à travers la consultation des 73 associations de la Ville et la mise en place d'ateliers, de faire émerger de nombreux sujets de satisfactions entre la Ville et les 59 associations qui se sont investies dans cette démarche :

- la diversité des activités proposées aux habitants
- l'offre destinée à tous les publics
- le rôle positif de la municipalité dans l'aide au fonctionnement (financière, logistique, matérielle...)
- un rayonnement au-delà de la commune

Le bilan de ces rencontres fait également état de différentes attentes des associations pour accompagner et développer la dynamique locale au service des habitants.

Celles-ci se concentrent sur 3 axes :

- 1 - Renforcer la communication entre les associations et la ville :
 - assurer des rencontres régulières avec les élus référents,
 - renforcer la place des associations dans l'agenda municipal,
 - mettre en réseau les différents partenaires de la ville et de la CCEG autour de la vie locale,

- repenser la présence des associations lors des l'accueil des nouveaux habitants,
 - mettre en œuvre des réunions régulières élus/ associations/ services,
 - réaliser et faire vivre une charte des associations,
- 2 - Développer le soutien de la ville en matière de communication :
- mise à jour annuel du guide des associations Treilliéraines,
 - accroître la visibilité des actions associatives sur le site internet de la Ville,
 - inscrire une rubrique vie associative dans le magazine,
 - mettre en place une signalétique des locaux pour les adhérents des associations,
 - mettre en place un guide du bénévolat pour soutenir le renouveau des associations,
- 3 - Accompagner la coopération et la solidarité entre associations :
- soutenir le recrutement des bénévoles,
 - favoriser les échanges d'expériences, faciliter les démarches administratives,
 - étudier la création d'un intranet propre aux associations,
 - informer sur les capacités de prêt de matériel de la Ville,
 - envisager une bourse du bénévolat,
 - engager une réflexion sur la mise en commun de matériel dédié aux associations,
 - créer un lieu commun de rencontres et de collaboration entre associations,
 - former aux appels à projet et démarches administratives,

Il s'agit maintenant, dès le premier trimestre 2023, de mettre en œuvre ce plan d'actions pour la période 2023-2026. Il s'appuiera sur un travail collaboratif et des réunions régulières avec les associations et les partenaires de la ville (CCEG...). Un bilan annuel des actions réalisées sera présenté en conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :
d'ADOPTER le plan d'action proposé

Délibération adoptée, POUR : 21 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 5 voix.

Abstention(s) : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 décembre 2022
Alain ROYER, Maire

